

Visite ministérielle

Qualité du milieu de vie en CHSLD

Plan d'amélioration Web

Informations sur l'installation

| | | | |
|--------------------------------------|---|------------------------------|--------------------|
| Nom de l'installation visitée | CENTRE D'HEBERGEMENT DE MONSEIGNEUR-CODERRE | | |
| Statut | Public | Nbre de lits perm. au permis | 154 |
| Établissement | CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST | Adresse | 2761, RUE BEAUVAIS |
| Région | Montérégie | Ville | Longueuil |

Informations sur la visite

| | | | |
|----------------------|------------------|------------------------|--------------|
| Date de la visite | 14 novembre 2023 | Reddition de comptes 1 | 14 août 2024 |
| Date de transmission | | Reddition de comptes 2 | 14 mai 2025 |
| | | Reddition de comptes 3 | |

Droits des résidents et des personnes proches aidantes



Les droits des résidents sont fondamentaux et tant l'installation que le comité de résidents ou le comité des usagers ont la responsabilité d'en assurer la promotion.

Dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches doit être réalisée.

| Recommandations | Élément(s) non conforme(s) | État d'avancement |
|--|---|-------------------|
| 1. S'assurer de promouvoir les droits des résidents. | <ul style="list-style-type: none"> Le comité de résidents n'a pas réalisé d'activité de promotion pour faire connaître son rôle, ses fonctions et les droits des résidents, au cours de la dernière année. | Réalisé |

Prestataires de services



Développer des stratégies pour favoriser une culture de bientraitance auprès des personnes hébergées et de leurs proches; Sensibiliser le personnel, le résident et ses proches ainsi que les différents acteurs du milieu notamment en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs, les soins palliatifs et de fin de vie ainsi que les moyens visant à contrer la maltraitance.

| Recommandations | Élément(s) non conforme(s) | État d'avancement |
|---|---|-------------------|
| 2. S'assurer que le personnel démontre de la courtoisie auprès des résidents. | <ul style="list-style-type: none"> Certains membres du personnel ne présentent pas suffisamment de courtoisie lorsqu'ils interviennent auprès du résident. | Réalisé |

Pratiques cliniques



S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et des services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect de leur dignité :

- Utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie;
- Pratique du PAB accompagnateur intégrée;
- Rencontres interdisciplinaires réalisées.

| Recommandations | Élément(s) non conforme(s) | État d'avancement |
|---|--|-------------------|
| 3. S'assurer de bien connaître le résident pour mieux l'accompagner. | <ul style="list-style-type: none"> Le formulaire Histoire de vie n'est pas mis à la disposition des différents acteurs du milieu de vie. | Réalisé |
| Recommandations | Élément(s) non conforme(s) | État d'avancement |
| 4. S'assurer d'offrir des soins d'assistance et des services personnalisés aux résidents qui répondent à leurs besoins. | <ul style="list-style-type: none"> Certains soins d'assistance et services offerts aux résidents ne répondent pas à leurs besoins spécifiques, car les plans de travail des PAB incluent peu de stratégies d'intervention liées à l'approche relationnelle ou à l'intervention particulière pour les symptômes comportementaux et psychologiques de la démence. | Réalisé |

Activité repas



Le repas est une activité en soi et signifie beaucoup plus qu'uniquement se nourrir. Elle contribue au maintien des capacités de la personne, tant sur les plans physique que social;
Ce moment doit se dérouler dans une ambiance agréable, conviviale en favorisant les interactions et le plaisir de manger.

| Recommandations | Élément(s) non conforme(s) | État d'avancement |
|---|--|-------------------|
| 5. S'assurer que l'activité repas se déroule de manière à favoriser le plaisir de manger et que les résidents ne soient pas en attente plus de vingt minutes avant le début du repas. | <ul style="list-style-type: none"> L'ambiance, lors du repas, ne favorise pas le plaisir de manger notamment en offrant peu d'interactions entre le personnel et les résidents. La majorité des résidents est placée à leur table en attendant leur repas, plus de vingt minutes avant le début de l'activité. | Réalisé |
| | | Réalisé |
| Recommandations | Élément(s) non conforme(s) | État d'avancement |
| 6. S'assurer d'informer les résidents des mets qui leur sont servis. | <ul style="list-style-type: none"> Le personnel ne nomme pas le menu servi aux résidents. | Réalisé |

Milieu de vie



Milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et à ses proches de sentir comme à la maison;
Milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et tenant compte des capacités fonctionnelles des résidents;
Milieu de vie favorisant la cohésion entre les résidents, leurs proches, le personnel, les bénévoles et la communauté.

| Recommandations | Élément(s) non conforme(s) | État d'avancement |
|---|--|-------------------|
| 7. S'assurer d'aménager, d'adapter et de personnaliser l'environnement physique afin d'offrir un milieu de vie accueillant et chaleureux pour les résidents et ses proches ainsi que d'offrir une quiétude des lieux. | <ul style="list-style-type: none"> L'aménagement des lieux physiques ne permet pas au résident de se sentir chez lui. Certains stimuli auditifs ne sont pas contrôlés dans le milieu de vie. | Réalisé |
| | | Réalisé |
| | | Réalisé |